

(Sleeve)

GROUPE	6	14	HERBICIDE
---------------	----------	-----------	------------------

CONQUER^{MD} II Herbicide

Concentré Émulsifiable

COMMERCIAL

POUR LA SUPPRESSION DE MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES
ÉMERGÉES AVANT L'ÉMERGENCE DE CANOLA, DE BLÉ, DE L'ORGE, D'ALPISTE DES CANARIES, DU
SEIGLE D'AUTOMNE, DE L'AVOINE, DU TRITICALE, DU MAÏS ET DES JACHÈRES

PRINCIPE ACTIF :

Pyraflufen-éthyle ... 15 g/L

Bromoxynil, (présent d'esters octanoïques et heptanoïques mélangés) ... 467 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION



DANGER **POISON**
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION : 33350 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net : (0.5 – en vrac) Litres

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

CONQUER est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

PRÉCAUTIONS :**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

DANGER – POISON. Nocif ou mortel si ingéré.

Sensibilisant cutané potentiel. Éviter tout contact avec les vêtements. Éviter d'inhalier les vapeurs. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Ne pas utiliser en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans des endroits où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après celle-ci, comme à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics.

N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Application au sol : Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application.

Application par voie aérienne : personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit : Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement.

Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne : Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures durant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application. Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef.

Rincer les gants avant de les enlever. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer ou d'utiliser la salle de bain. Retirer les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon, séparément des vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.

NE RETOURNEZ PAS dans un site traité et ne permettez pas aux travailleurs d'y accéder avant la fin du délai de sécurité (DS) de 24 heures suivant le traitement sauf indication dans le tableau ci-dessous:

CULTURE	ACTIVITÉ APRÈS LE TRAITEMENT	DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)
Maïs sucré	Irrigation, manuelle	5 jours
	Récolte, manuelle	20 jours

	Toutes les autres activités	24 heures
--	-----------------------------	-----------

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dont les habitats se situent à proximité des zones d'épandage, comme les haies et les terres boisées.

Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux. Évitez d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues. La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être atténuée par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

Les résidus de pyraflufen-éthyle sont persistants et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant de la pyraflufen-éthyle dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

PREMIER SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Ce produit peut causer une légère irritation des yeux.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé, et hors de la portée des enfants et des animaux.

NE PAS CONGELER. Entreposage chauffé requis- la température d'entreposage doit être supérieure à 3°C.

Garder le produit inutilisé dans le récipient d'origine fermé hermétiquement.

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

19-6254

(Booklet)

GROUPE	6	14	HERBICIDE
---------------	----------	-----------	------------------

CONQUER^{MD} II Herbicide

Concentré Émulsifiable

COMMERCIAL

POUR LA SUPPRESSION DE MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES
ÉMERGÉES AVANT L'ÉMERGENCE DE CANOLA, DE BLÉ, DE L'ORGE, D'ALPISTE DES CANARIES, DU
SEIGLE D'AUTOMNE, DE L'AVOINE, DU TRITICALE, DU MAÏS ET DES JACHÈRES

PRINCIPE ACTIF :

Pyraflufen-éthyle ... 15 g/L

Bromoxynil, (présent d'esters octanoïques et heptanoïques mélangés) ... 467 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION



DANGER POISON
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION : 33350 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

CONQUER est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DNAGER – POISON. Nocif ou mortel si ingéré.

Sensibilisant cutané potentiel. Éviter tout contact avec les vêtements.

Éviter d'inhalier les vapeurs. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Ne pas utiliser en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans des endroits où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après celle-ci, comme à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics.

N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Application au sol : Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application.

Application par voie aérienne : personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit : Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement.

Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne : Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures durant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application. Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef.

Rincer les gants avant de les enlever. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer ou d'utiliser la salle de bain. Retirer les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon, séparément des vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.

NE RETOURNEZ PAS dans un site traité et ne permettez pas aux travailleurs d'y accéder avant la fin du délai de sécurité (DS) de 24 heures suivant le traitement sauf indication dans le tableau ci-dessous:

CULTURE	ACTIVITÉ APRÈS LE TRAITEMENT	DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)
Maïs sucré	Irrigation, manuelle	5 jours

	Récolte, manuelle	20 jours
	Toutes les autres activités	24 heures

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dont les habitats se situent à proximité des zones d'épandage, comme les haies et les terres boisées.

Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux. Évitez d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues. La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être atténuée par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

Les résidus de pyraflufen-éthyle sont persistants et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant de la pyraflufen-éthyle dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

PREMIER SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Ce produit peut causer une légère irritation des yeux.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé, et hors de la portée des enfants et des animaux.

NE PAS CONGELER. Entreposage chauffé requis- la température d'entreposage doit être supérieure à 3°C.

Garder le produit inutilisé dans le récipient d'origine fermé hermétiquement.

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :**Contenants Recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

CONQUER II Herbicide est conçu pour utilisation comme herbicide de contact pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges. **CONQUER II Herbicide** endommagera les plantes cultivées émergées, même en quantités infimes. Appliquer **CONQUER II Herbicide** avant l'émergence de la récolte, soit comme application avant ou après l'ensemencement. **CONQUER II Herbicide** ne fournit pas d'effet résiduel. Seules les mauvaises herbes levées au moment du traitement seront supprimées. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade plantule et en pleine croissance.

Comme ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE L'UTILISEZ PAS à cette fin.

NE CONTAMINEZ PAS les sources d'eau potable ou l'eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Pyraflufen-éthyle, membre de la classe de pyrazole de phényle d'herbicides, inhibe la protoporphyrinogène oxydase (PPO) enzyme ce qui donne lieu à la destruction de la membrane cellulaire et nécrose. Bromoxynile, un membre de la classe d'herbicides nitriles, inhibe la quinone D1 protéine de liaison du photosystème II, inhibant ainsi la photosynthèse.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de le **CONQUER II Herbicide** en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau.

APPLIQUER **CONQUER II Herbicide** AVEC DE L'EQUIPEMENT TERRESTRE SEULEMENT.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer au paragraphe « Mode d'Emploi » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'ASAE (S572.1). La rampe doit être placée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans des milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les ravageurs aquatiques.

Ne pas faire paître le bétail dans des cultures ou du fourrage vert traités dans un intervalle inférieur à 30 jours suivant l'application.

Ne pas couper de récoltes traitées comme fourrage dans un intervalle inférieur à 30 jours suivant l'application.

Ne pas faire paître ou couper pour le foin d'autres cultures traitées à moins qu'elles ne soient spécifiées plus haut; il n'y a pas suffisamment de données disponibles pour supporter un tel usage.

Zones tampons :

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures, toutes les mauvaises herbes	1	1	1	1	1
	Toutes les cultures, le canola spontané au-delà du stade de 3 feuilles à raison de 600 mL de produit par hectare.	1	1	1	1	2

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange; utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles (catégories de l'ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

CULTURES HOMOLOGUÉES :

On peut utiliser **CONQUER II Herbicide** pour le traitement de brûlage en présemis dans les cultures faisant partie des groupes de cultures indiqués ci-dessous ainsi que sur l'alpiste des Canaries et les jachères.

Les cultures non répertoriés ci-dessus peuvent être plantées un mois après l'application de **CONQUER II Herbicide**.

Groupe 15 : Céréales

Le blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver, l'orge, l'avoine, le seigle d'automne, le triticale et maïs.

Groupe 20A : Oléagineux

Canola

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Sélectionner un type de volume et buse de pulvérisation qui va assurer une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de pulvérisation de 50 - 100 L par hectare.
2. Remplir 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche et mettre l'agitateur en marche.
3. Ajouter le montant requis de **CONQUER II Herbicide** à la citerne.
4. Si l'on mélange avec glyphosate, ajouté le montant requis de glyphosate dans le réservoir et agiter bien. Toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.
5. Continuer à remplir le réservoir tout en faisant fonctionner l'agitateur pendant au moins 5 minutes afin d'assurer un mélange complet.
6. Utiliser la préparation de **CONQUER II Herbicide** dans les 24 heures. Dégradation du produit peut se produire dans des conditions alcalines (pH > 7,5). Si l'on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, l'agiter à fond avant de l'appliquer.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

Appliquer le mélange de pulvérisation uniformément avec un équipement terrestre bien étalonné seulement. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat (minimum de 50 - 100 litres de volume de pulvérisation par hectare). Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210 - 275 kPa est recommandée. Appliquer uniformément. Comme avec tous les herbicides de contact, la couverture est importante. Utilisation de volumes d'eau va augmenter la performance. Dans des conditions non idéales (sécheresse, des températures froides, résidus de haute culture, mauvaises herbes plus grosses, etc.) utiliser des volumes d'eau plus élevés.

i. CONQUER II Herbicide SEULE

Dose : Appliquer **CONQUER II Herbicide** à raison de 300 mL par hectare.

Mauvaises Herbes Supprimées (S) ou Réprimées (R) avec 300 mL/ha de CONQUER II Herbicide	
Laiteron potager	R
Gaillet gratteron (y compris les biotypes tolérants à glyphosate)	S

Saponaire des vaches	R
Pissenlit officinal	R
Sagesse-des-chirurgiens	R
Kochia à balais (y compris les biotypes résistants aux groupes 2 et 5)	S
Chénopode blanc (y compris les biotypes résistants aux groupes 2 et 5)	S
Crépis des toits	R
Silène noctiflore	S
Amarante à racine rouge (y compris les biotypes résistants aux groupes 2 et 5)	S
Tabouret des champs	R
Canola spontanée* (y compris glyphosate, glufosinate d'ammonium et les biotypesrésistants à l'imidazolinone)	S
Renouée liseron	R
Moutarde des champs	R

* Utiliser jusqu'à 600 mL / ha de CONQUER II Herbicide si le canola spontanée dépasse le stade 3 feuilles.

Période : Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 5 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement le feuillage des mauvaises herbes cibles.

La suppression des mauvaises herbes peut être réduite si les plantes sont au-delà de la phase de croissance d'application recommandée, et dans des conditions de stress, par ex. sécheresse, chaleur ou froid, ou en cas de forte infestation où les feuilles se chevauchant d'éviter le contact de pulvérisation.

ii. CONQUER II Herbicide + Glyphosate

Appliquer **CONQUER II Herbicide** mélangé en réservoir au glyphosate avant ou après le semis avant l'émergence de la culture. Taux et la formulation du glyphosate sont détaillés dans le tableau suivant.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément à les restrictions et les précautions les plus sévères.

Herbicide et taux	Mélange en réservoir	Taux de glyphosate
CONQUER II Herbicide 300 mL/ha	Glyphosate (présent sous formes de sel d'isopropylamine ou sel de potassium)	450 – 900 g m.a./ha*

* égal à 1,25 – 2,5 L/ha de glyphosate 360 g/L,
1,0 – 2,0 L/ha de glyphosate 450 g/L ou
0,83 – 1,67 L/ha de glyphosate 540 g/L

Des taux plus élevés de glyphosate peut être recommandé dans certaines situations. Se reporter à l'étiquette du produit à base de glyphosate pour plus de taux efficaces.

Mauvaises Herbes Supprimées (S) ou Réprimées (R) avec 300 mL/ha de CONQUER II Herbicide

+ Glyphosate	
Toutes les mauvaises herbes supprimées par CONQUER II seul et Glyphosate seul et en plus :	
Matricaire odorante	R
Bourse-à-pasteur	S
Tabouret des champs	S
Renouée liseron	S
Moutarde des champs	S

Pour les mauvaises herbes qui ne sont pas supprimées par le taux de glyphosate choisi, appliquer le mélange en réservoir en conformité avec le calendrier recommandé pour la suppression de la mauvaise herbe avec **CONQUER II Herbicide** seul.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Nufarm Agriculture Inc.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Afin d'éviter tout dommage ultérieur aux cultures, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, éliminer toute trace de **CONQUER II Herbicide** dans l'équipement de mélange et de pulvérisation comme suit :

- Vider le réservoir; ensuite, rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pour un minimum de dix minutes.
- Ensuite, préparer une solution de nettoyage à raison de 3 litres d'ammoniac (contenant au moins 3 % de matière active) par 100 litres d'eau propre. Préparer suffisamment de solution de nettoyage pour permettre au système de pulvérisation d'être en marche pendant au moins 15 minutes et de bien rincer le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation.
- Si possible, laisser la solution d'ammoniac ou l'eau fraîche qui reste dans le réservoir, les tuyaux, les rampes et les buses de pulvérisation pendant la nuit ou lors de l'entreposage pour faire dissoudre et diluer toute trace d'herbicide qui reste.
- Les buses et les filtres doivent être enlevés et nettoyés séparément dans un seau contenant de l'eau et agent de nettoyage.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que **CONQUER II Herbicide** contient un herbicide appartenant à la fois aux groupes 6 et 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à le **CONQUER II Herbicide** et à d'autres herbicides des groupes 6 et 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui

sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser **CONQUER II Herbicide** ou les herbicides du même groupes 6 et 14 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

19-6254